

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CCAS

DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit novembre à dix-huit heures trente minutes, le C.C.A.S de la Commune de LANDEDA (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danielle FAVÉ, Vice-Présidente du C.C.A.S.

- Date de convocation du C.C.A.S : le 2 novembre 2020.

PRÉSENTS : Tous les membres du CCAS sauf : Mme le Maire, Mmes KERFOURN, CLAVIER (excusées) et M. PERROS. Mme COLLOMBAT quitte la séance vers 19h30.

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du 17 juillet 2020 ;
2. Règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS ;
3. Collecte nationale de la banque alimentaire 2020 ;
4. Remplacement du repas des aînés et des colis ;
5. Demande d'aides financières ;
6. Décision budgétaire modificative n°1 ;
7. Bilan de la semaine bleue 2020 ;
8. Informations.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 JUILLET 2020

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ Approuvent le compte rendu du C.C.A.S. du 17 juillet 2020.

### ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Mme FAVÉ Danielle présente le projet de règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS de Landéda. Elle fait la lecture des grandes lignes.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ Approuvent le règlement intérieur du C.C.A.S.

Des questions sur le rôle du conseil d'administration sont posées. Que des réunions ? Existe-t-il un registre des personnes isolées ? Ces personnes ont elles des visites ? Quelles actions sont prévues pour les seniors ?

Mme FAVÉ précise que des groupes de travail seront organisés tout le long du mandat pour les actions qui seront décidées. Pour exemple cette année, en septembre/octobre, un groupe de travail sur la semaine bleue a été créé.

En ce qui concerne le registre des personnes isolées, un appel à inscription a été passé dans le BIM (peu de personnes se sont manifestées). Quand cela a été nécessaire, une visite par l'adjointe a été effectuée. Ponctuellement, les membres du CCAS pourront être sollicités pour visiter ces personnes.

## COLLECTE NATIONALE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Cette année la collecte nationale de la banque alimentaire a lieu les 27 et 28 novembre 2020.

Au vu de la crise sanitaire, la banque alimentaire du Finistère lors de son assemblée générale, a fortement invité à mettre en place un système de tickets dans les magasins.

Sur Landéda, nous allons organiser une semaine solidarité du 23 au 29 novembre 2020. Le principe sera de proposer tout au long de la semaine, dans le magasin Utile de Landéda, des bons d'achat de différentes valeurs 3 €, 5 €, 10 € qui seront affectés à la banque alimentaire. Cela permettra de gérer au mieux le stock des denrées et de choisir des aliments dont la banque a réellement besoin en complément des produits distribués par la banque alimentaire de Brest tous les 15 jours.

Cette action existe déjà sur quelques communes (Lannilis, Brest) et fonctionne bien.

Pour information, l'année dernière 484,91 kg ont été récoltés, soit une valeur de 2049,50 € environ.

La permanence dans les magasins était souvent difficile, longue et fatigante mais il y a un contact humain, un échange. Mme HERRY signale qu'elle trouve dommage de perdre ces relations humaines qui sont importantes surtout en temps de crise.

Une communication dans le BIM, site internet, Facebook, magasin a été lancée.

De nombreuses affiches seront installées dans tout le magasin et rappellera aux clients leur possibilité de faire un don à la banque alimentaire de la commune.

Un bilan sera fait pour savoir si cette opération peut être renouvelée pour l'an prochain.

Danielle FAVÉ souhaite l'aide de 2 personnes pour faire l'inventaire du stock de la banque alimentaire. Mesdames DE BOURMONT et COLLOMBAT se proposent. Un rendez-vous est fixé le lundi 30 novembre à 9h30 au local.

## REPLACEMENT DU REPAS DES AÎNÉS ET DES COLIS

Malheureusement, en cette période de crise sanitaire, le repas des aînés n'aura pas lieu cette année. En remplacement du repas et des colis, Madame le Maire souhaite proposer un abonnement gratuit à la médiathèque pour une année pour toutes les personnes de plus de 72 ans. Un courrier personnalisé présentant la médiathèque et ses animations sera distribué par voie postale.

Une délibération au prochain conseil municipal doit être prise en ce sens.

Une discussion est lancée sur le sujet.

Les membres du CCAS s'interrogent sur cette opération car pour eux, elle ne toucherait que peu d'aînés.

Ils préféreraient des bons d'achat d'une valeur d'environ 10 € à utiliser dans les commerces locaux ou la distribution d'un ballotin de chocolats.

Pour rappel, sur 533 personnes de + 72 ans, seules 150 personnes environ participent chaque année au repas des aînés et une vingtaine de colis sont distribués.

Les membres du CCAS demandent à Mme FAVÉ de voir avec le conseil municipal pour que cette question prévue au prochain conseil soit retirée. Ils souhaitent en reparler à la réunion de CCAS qui aura lieu en décembre.

## DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

Danielle FAVÉ expose à l'assemblée ses rencontres avec deux habitantes de la commune qui présentent des difficultés financières.

La situation 1 : paiement de 2 factures : 110 € (poubelles 2020) et 192,61 € (eau 2020), soit 302,61 €.

La situation 2 : paiement d'une facture de 115 € pour l'ALSH EPAL.

Mme HERRY demande si ces 2 personnes sont suivies par une assistante sociale car il existe de nombreuses aides de divers organismes pour ces situations.

Sur les 2 dossiers, seule une personne est déjà suivie par l'assistante sociale de Lannilis. La deuxième sera contactée et dirigée vers le CDAS.

**Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité,**

- DÉCIDENT de verser une aide financière de 302,61 € pour le paiement des 2 factures, à savoir 110 € pour la facture des ordures ménagères et 192,61 € pour la facture d'eau.
- DÉCIDENT de verser une aide financière de 115 € pour le paiement de 2 factures de centre de loisirs (52 et 63 €).
- DIT que les factures seront payées directement aux organismes.
- DIT que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2020.

## DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, le trésor public demande de procéder à des ajustements sur le budget du CCAS. C'est une histoire d'écriture.

La décision modificative proposée se décompose ainsi :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002-5230 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 929,38 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 929,38 €</b>
D-6451-5230 : Cotisations à l'URSSAF	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6574-5230 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres	10,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>10,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>10,00 €</b>	<b>10,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 929,38 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	3 929,38 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 929,38 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 929,38 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité,**

- ADOPTENT la décision budgétaire modificative n°1.

## BILAN DE LA SEMAINE BLEUE

La semaine bleue s'est déroulée du 5 au 11 octobre 2020.

C'est la première année que le CCAS proposait des activités. Lannilis et Plouguerneau proposaient également des animations sur leur territoire.

Le programme sur Landéda : Le lundi, collectif autour du patrimoine, 20 personnes ; mardi, sport, santé, bien-être, 5 personnes ; mercredi, marche annulée par l'EHPAD au vu des prévisions météorologiques ; jeudi, visite de l'île Cézon, 16 personnes et vendredi, visite Abbaye des Anges, 17 personnes.

Il y a eu peu de participants mais toutes les personnes présentes ont été emballées par ces animations. Un seul regret l'annulation trop rapide de la marche du mercredi.

L'action sera sans doute renouvelée en 2021. Il faut réfléchir à de nouvelles animations : Conférences, ateliers, rechercher des groupes qui pourraient présenter leur travail (aquarelles, romanciers...).

## INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Remerciements de versement de subvention : Lecture de 2 courriers (association France Handicap et Secours Catholique).
- ✓ Point sur les demandes de subventions : Lors de la réunion du 17 juillet dernier, il avait été décidé de rédiger un courrier aux associations qui avaient sollicité une subvention pour avoir des renseignements complémentaires. Ce courrier a été expédié le 27 juillet à 8 associations. Seules 3 ont répondu. Il est décidé de ne pas donner suite à leurs demandes.
- ✓ Noël pour les plus démunis : Danielle FAVÉ lit un mail de Mme HAVET Nadège de la CCPA qui propose d'associer les communes de la CCPA sur l'opération Noël solidaire, boîtes de Noël pour les plus démunis sur le modèle existant en région lyonnaise. Des renseignements complémentaires vont être demandés avant de s'y associer.
- ✓ Articles pour le MIM devant paraître en janvier : Une photo de la semaine bleue sera en couverture du prochain MIM et des articles sur la banque alimentaire, la semaine bleue et la présentation de l'équipe du CCAS (photo) sont également prévus.
- ✓ Démission d'un membre : Mme FAVÉ procède à la lecture de la lettre de démission de M. LARVOR du CCAS. 2 solutions existent : 1 nouveau membre nommé par arrêté du Maire ou la démission d'un élu. C'est l'appel à candidature d'un nouveau membre qui est retenu pour le remplacement.

Fin de la réunion à 20h15.